



## A la presse

Delémont, le 7 mai 2020

### Communiqué de presse

#### **Coronavirus – Décision de réouvertures progressives des guichets de l'Administration communale, dès le lundi 11 mai 2020**

Réuni en visioconférence ce lundi 4 mai, le Conseil communal de Delémont a accueilli avec satisfaction les décisions d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral s'agissant du dispositif de sécurité sanitaire contre le Covid-19. Celles-ci ont pu être prises grâce au bon respect des règles imposées et à la bonne gestion de la crise par les différentes Autorités.

Ainsi, moyennant le respect des mesures toujours préconisées, avec la mise en place de séparations plexiglas et de marquages au sol, ainsi que la mise à disposition du personnel et du public de matériel de désinfection et de masques, **l'Exécutif delémontain a décidé la réouverture de tous les guichets de l'administration communale, à l'exception des spécificités indiquées ci-dessous :**

#### **Département cohésion sociale, jeunesse et logement**

Ouverture normale de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, excepté :

- Agence AVS – de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,  
Privilégier la prise de rendez-vous vu l'exiguïté des locaux (032.421.91.74)

#### **Département culture, sports et écoles**

Ouverture normale le matin de 8h00 à 12h00.

#### **Département mairie et promotion économique**

Ouverture normale de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, excepté :

- Police – de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Contrôle des Habitants – de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (jeudi 18h00).

### **Département énergie et eaux**

Afin de minimiser les risques liés à la sécurité d'approvisionnement et vu les bonnes expériences réalisées durant ces dernières semaines, le guichet des SID restera ouvert au public sur rendez-vous uniquement.

Les horaires pour contacter les SID par téléphone (032.421.92.00) sont de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

### **Département urbanisme, environnement et travaux publics**

Ouverture normale de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toutefois et tant que durera la crise liée au coronavirus, le Conseil communal rappelle que les contacts par télécommunication (téléphone, courrier électronique, etc.) ou par courrier sont à privilégier. De même, il peut toujours être utile de vérifier les horaires, ou toute autre information, sur le site internet de la Ville ([www.delemont.ch](http://www.delemont.ch)).

La Chancellerie communale est à disposition, atteignable au No 032 421 92 19, et sera disponible pour fournir tout renseignement nécessaire et rediriger les appels dans les différents services.

Par ailleurs, l'Exécutif delémontain, toujours attentif à la situation et suivant de près son évolution, remercie la population delémontaine de poursuivre ses efforts et de continuer à respecter les mesures en vigueur. Il invite les personnes vulnérables à rester à domicile. Il souligne également l'importance que revêt le respect des mesures d'hygiène préconisées. Dans le cadre du soutien à la population, il rappelle l'existence de la chaîne de solidarité pour les personnes astreintes à la quarantaine à domicile, ce qui a fait l'objet d'informations antérieures et qui est toujours consultable sur le site internet ([www.delemont.ch](http://www.delemont.ch)).

Le Conseil communal remercie chacune et chacun de suivre les mesures édictées visant à endiguer la propagation du coronavirus et à préserver la santé publique.

Pour tout renseignement complémentaire : M. le Maire, 078.645.11.79

LE CONSEIL COMMUNAL